

VACANCE DE POSTE

L'administration communale de Manternach se propose d'engager

un ingénieur diplômé A1 (m/f)

à temps plein (100%),

ayant pour mission la direction du service technique communal,
sous le statut de fonctionnaire communal, groupe de traitement A1,
sous-groupe scientifique et technique.

Conditions d'admission :

- être ressortissant d'un Etat membre de l'Union européenne
- être détenteur d'un diplôme en ingénierie du niveau master ou équivalent dans le domaine de génie civil
- avoir réussi à l'examen d'admissibilité du secteur communal dans le groupe de traitement A1, sous-groupe de traitement scientifique et technique
- répondre aux exigences de la connaissance des 3 langues administratives pour la catégorie de traitement A

Mission :

- direction et coordination du service technique communal
- interlocuteur du collège des bourgmestre et échevins pour toutes les questions ayant trait aux missions prévues par la loi

Pièces à joindre à la demande :

- une lettre de candidature
- un curriculum vitae détaillé avec photo récente, adresse mail et numéro de téléphone
- une copie de la carte d'identité ou du passeport
- une copie de la carte de la sécurité sociale
- un extrait de l'acte de naissance (<2mois)
- un extrait du casier judiciaire (<2mois)
- une copie du certificat de réussite à l'examen d'admissibilité du groupe de traitement A1 du secteur communal, sous-groupe scientifique et technique
- une copie du certificat de réussite à l'épreuve générale
- les copies des certificats et diplômes d'études et de formations
- un certificat d'affiliation

Des informations supplémentaires peuvent être obtenues au secrétariat communal (Tél : 71 01 72-23).

Les candidats (m/f) sont tenus d'envoyer leur demande, accompagnée des pièces énoncées ci-dessus, au plus tard pour le **26 octobre 2020 inclus** à l'administration communale de Manternach, 3 Kierchewee, L-6850 Manternach, à l'attention du Collège des bourgmestre et échevins.

En déposant son dossier, le candidat (m/f) donne son accord à l'administration communale d'utiliser ses données personnelles dans le cadre du procès de recrutement conformément aux dispositions du règlement européen sur la protection des données personnelles (UE 2016/679).

La demande devra en outre indiquer l'adresse exacte du candidat ainsi que son adresse e-mail et son numéro de téléphone.

Les demandes incomplètes ne seront pas prises en considération.

Manternach, le 10 octobre 2020

Le Collège des bourgmestre et échevins
Jean-Pierre HOFFMANN, Alix KLEIN-UNGEHEUER, Claude THEISEN